

Proche,
Efficace,
Solidaire...

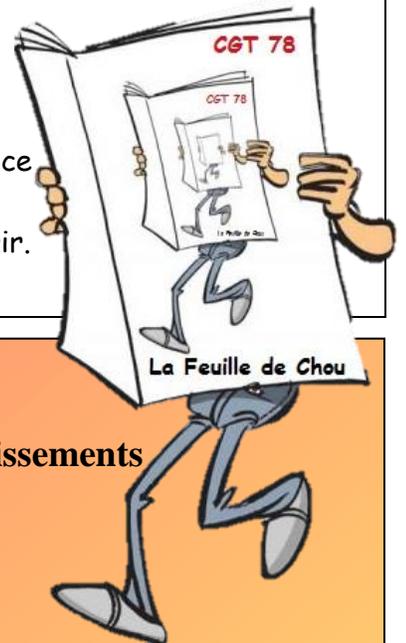
- Octobre 2023 -



Edito : Dans cette Feuille de Chou vous retrouverez comme toujours de multiples informations relatives aux enjeux sociaux et environnementaux, spécifiques à notre collectivité, à nos services, ou qui nous concernent plus largement à l'échelle nationale.

Vos représentants CGT sont mobilisés sur chacun de ces aspects, mais nous le rappelons - que cela concerne une réorganisation de service, la conquête de nouveaux droits, ou tout autres sujets - c'est par le rassemblement et par la force du collectif que nous pourrons obtenir des avancées et défendre le service public. Aussi, nous appelons à nous renforcer, pour mieux nous faire entendre. Face aux enjeux soulevés, la CGT est votre outil pour débattre, proposer et agir.

Ensemble, nous sommes plus forts !



SOMMAIRE :

p. 2 - 3 : Enjeux sociaux dans notre collectivité et ses Établissements

- p. 2 : Rémunération : *De fortes attentes...*
- p. 3 : Emploi : *Encore et toujours des postes gelés...*
- p. 3 : Retraite : *C'est quand est-ce prévu pour ?...*

p. 4 - 9 : La vie des services...

- p. 4-6 : Enfance : *externalisation / expérimentation / exploitation... dégradation.*
- p. 6 : Assistants familiaux : *Un CD hors la loi...*
- p. 7 : Santé : *PMI c'est compromis... en combien de mots ?*
- p. 8 : Insertion : *France Travail en chantier...*
- p. 9 : Direction Environnement : *Avançons ensemble...*

p. 10 : Vos droits :

- p. 10 : Peut-on m'obliger à utiliser mes outils personnels, portable, ordinateur ?
- p. 10 : Congés payés et maladie : *Victoire de la CGT !*

p. 11 : Enjeux sociaux nationaux : Tous concernés !

- p. 11 : Retraite : *Un mépris sans limite...*
- p. 11 : Pouvoir d'achat / Pouvoir de vivre : *Les miettes ne suffisent plus...*

p. 12 : Enjeux environnementaux :

- p. 12 : La « Transition écologique » sauce Macron : *On est loin du compte...*

p. 13 : L'agenda social...

- p. 13 : Agenda social : *octobre – novembre 2023*
- p. 13 : La CGT à votre rencontre et avec vous...

p. 14 - 15 : On s'organise, on se mobilise !

- p. 14 : 13 octobre Grève et Manifestation unitaire !
- p. 15 : Réunion des syndiqué.e.s. CGT
- p. 15 : Se syndiquer CGT... c'est efficace !



Enjeux sociaux

dans notre collectivité et ses Établissements

Rémunération : *De fortes attentes...*

Le niveau de rémunération est une préoccupation majeure du personnel.

Elle se situe au carrefour de multiples enjeux : Pouvoir d'achat, justice sociale, équité, reconnaissance professionnelle, de son engagement, ses compétences, son expérience, son ancienneté etc...

Les mesures gouvernementales sont très insuffisantes pour palier la perte de pouvoir d'achat engrangée depuis des années (cf [article en ligne](#)). Cependant, même si nous obtenons un rattrapage de cette perte de pouvoir d'achat, cela ne suffira pas à établir un véritable niveau de rémunération juste pour tous.

Nous observons un problème de tassement général des rémunérations, des blocages dans les déroulements de carrière, une iniquité salariale entre agents à fonction et ancienneté équivalente...

Cela est notamment dû à un tassement des grilles de salaires de la Fonction Publique et à l'absence de cadre statutaire obligeant à la revalorisation des contractuels.

Cela est également lié dans notre collectivité à un plan de promotion particulièrement ridicule ses dernières années (seulement 10 % des agents éligibles promus) et à une politique du personnel insuffisamment adossée à des critères objectifs, justes et transparents.

POUR NOS SALAIRES
Vendredi 13 octobre
Grève et mobilisation unitaire
cf. p 14 et [site CGT](#).

Dans ce contexte, il est indispensable de nous mobiliser largement.

Après de notre employeur, plusieurs mesures parcellaires ont été obtenues en 2022 et 2023 :

Revalorisation de la participation employeur titre restaurant (60 % de 10 €), titre de transport pris en charge à 75 %, abonnement vélo, CIA « anti inflation », revalorisation des bas salaires grâce à un plancher, réajustements individuels d'iniquité flagrante, maintien de salaire en arrêt maladie...

D'autres mesures sont en cours de négociation et nos propositions sont nombreuses (cf. guide CGT des droits et propositions p.13 -19).

A savoir : la loi permet depuis peu le versement d'une « **prime exceptionnelle de pouvoir d'achat** » (article à voir [sur ce lien](#)).

A la différence de la Fonction Publique Etat et Hospitalière, elle n'est pas obligatoire pour les collectivités territoriales mais **facultative**. Ainsi, les 2 millions d'agents territoriaux sont soumis à la « bonne volonté » des employeurs territoriaux. Au CD 78, au vu des précédentes mesures anti inflation obtenues notre collectivité semble peu enclin à utiliser ce dispositif ponctuel.

➤ Si vous n'avez pas le **Guide des droits et propositions CGT** diffusé dans les services fin 2022, contactez-nous !
Nous vous le transmettrons.

- **Pour la CGT** nous sommes preneur de toutes avancées possibles et priorisons l'obtention de mesures collectives ayant des effets durables dans notre collectivité (plan de promotion, déroulement de carrière, plan de déprécarisation, revalorisation participation employeur sur prestations sociales, mutuelle & prévoyance, justice sociale et transparence...) et nationalement (refonte des grilles, revalorisation valeur point d'indice).

⇒ **La question salariale est à l'ordre du jour d'une réunion de négociation le 19.10.2023.**
Nous demandons de nouvelles avancées et des mesures durables.

Emploi : *Encore et toujours des postes gelés...*

Lors du Comité Social territorial (CST) du 5 octobre, le tableau des effectifs actualisé nous a été soumis. Ce tableau correspond à l'état des lieux de notre collectivité, sorte de bilan comptable des mouvements de personnel générés par les réorganisations, les redéploiements, les créations de postes (qui sont en fait un dégel de poste) et les suppressions de postes (fermeture de Porchefontaine par ex.).

POUR LE SERVICE PUBLIC

Vendredi 13 octobre
Grève et mobilisation unitaire
cf. p 14 et [site CGT](#).

Dans ce tableau, nous constatons que 370 postes sont encore gelés. Ce chiffre brut est révélateur d'autant de réalités de travail en tension dans les services.

Nous pouvons entendre que quelques postes soient gelés pour permettre une souplesse à la collectivité si c'est pour pouvoir être plus réactif dans la gestion du personnel (réintégration de fin de détachement ou de fin de mise à disposition, création de poste renfort etc...).

Mais ce volume de postes gelés est bien trop excessif, d'autant plus quand on connaît la charge de travail et les besoins dans de multiples directions et services.

⇒ **Pour la CGT, dégeler des postes améliore les conditions de travail et le service public.**



Retraite : *C'est quand est-ce prévu pour ?...*

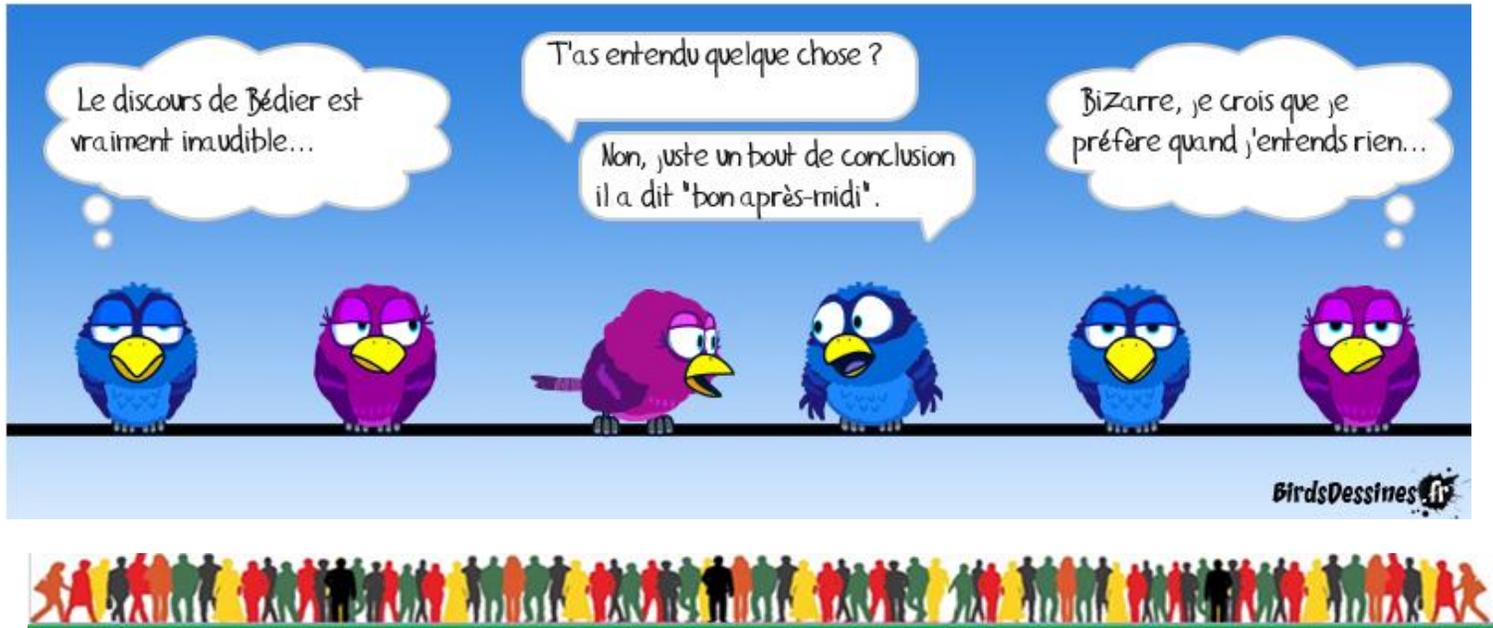
Après le passage en force gouvernemental pour reporter l'âge de départ en retraite, de nombreux agents s'interrogent sur leurs droits et sur leur avenir...

- La CGT et l'ensemble des organisations syndicales maintiennent leur opposition forte à l'application de cette loi injuste et anti démocratique. Nous ne lâcherons pas !
- Localement, nous avons demandé à la collectivité à plusieurs reprises l'organisation d'un « forum retraite » permettant à toutes et à tous d'être informés sur ses droits. Au CST du 5.10.23, la DRH nous répond que l'équipe retraite en RH est renforcée pour que ce service puisse s'adresser directement aux agents, faire une veille et mettre en place un projet d'ateliers en soutien à la constitution de dossier retraite.

⇒ **Nous saluons cette décision locale de renforcement du service retraite RH.**

POUR NOS RETRAITES

Vendredi 13 octobre
Grève et mobilisation unitaire
cf. p 14 et [site CGT](#).



La vie des services...

ENFANCE : Externalisation / Expérimentation / Exploitation... Dégradation.

Pour mémoire (cf Feuilles de Chou antérieures), notre collectivité a décidé de réduire drastiquement les capacités d'accueil du centre Maternel Porchefontaine en vue de sa fermeture en fin d'année 2023 avec délégation de compétences au secteur associatif.

Dans le même temps il a décidé de transférer les postes de psychologues de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) à un Institut, l'IPEA, en les positionnant sur d'autres missions. Le cadre juridique prévu est un GIP.

A présent, le département prévoit d'externaliser les missions de prévention ASE en les transférant à une nouvelle structure juridique, un groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) dénommé : «AVENY'R ».

Enfin, une expérimentation est menée avec des professionnels de la Protection de l'enfance.

Tous ces bouleversements ont trois points communs :

- Le manque criant de réelle concertation tant auprès des professionnels concernés que de leurs représentants.
- L'absence de volonté de remise à niveau des moyens.
- Une logique de délégation de service public des missions auparavant exercée par notre collectivité.

➤ **Ces choix provoquent inéluctablement une insécurisation des professionnels et par répercussion des jeunes et des familles. Ils conduisent à une détérioration des conditions**

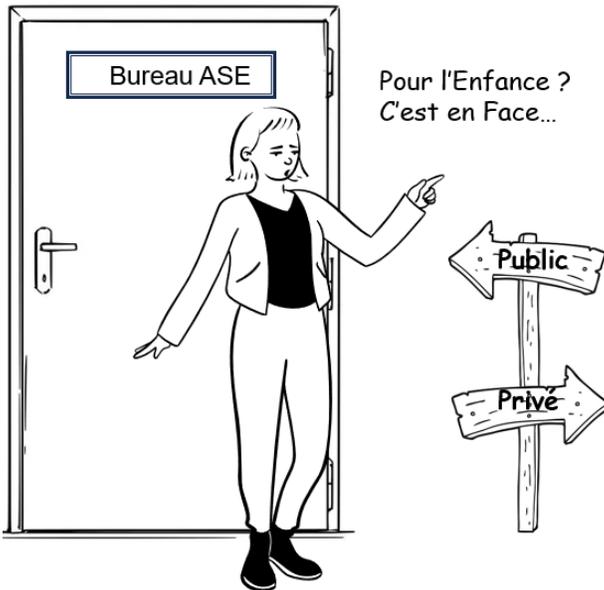
de travail et à une dégradation des missions « Enfance ».



Quelques précisions sur le projet de « GCSMS AVENY'R » s'imposent...

Ce groupement de coopération a été créé le 30 juin 2023 entre le département et l'association IFEP.

Le projet vise à y transférer les compétences et activités de prévention respective de ces deux acteurs en une même entité juridique. Ce groupement rassemblerait alors 33 référents de prévention précoce du Département des Yvelines, les chefs de services et 86 professionnels de prévention spécialisée de l'IFEP. Le calendrier prévisionnel fixe au 16 décembre le passage pour avis de la convention de mise à disposition en Assemblée Départementale et au 1^{er} février 2024 le rattachement des professionnels vers le GCSMS.



Les problèmes levés sont multiples... sur le fond et sur la forme, quelques exemples...

En l'état nous n'avons pas les garanties nécessaires sur l'évolution des droits des agents transférables. Quelles seront les futures modalités d'organisation du travail, les règles de télétravail, d'autorisation exceptionnelles d'absence, les aménagements de

temps de travail possibles, l'application du jour de carence, les participations employeur Mutuelle/Prevoyance/Titre restaurant/Frais de déplacement etc...

Les missions de prévention spécialisées, « d'éducateur de rue », se fondent sur un principe d'anonymat et de lien direct avec le jeune.

Ce cadre d'intervention est donc totalement différent de celui de la prévention ASE.

Ces interventions sont donc complémentaires, mais il est important d'en préserver une distinction marquée, seule à même de garantir l'expression et la libération de la parole des jeunes. A l'inverse, il est essentiel d'avoir une bonne articulation entre services de prévention et de protection ASE. Ainsi, un certain nombre de questions se posent en termes d'évolution de mission.

Plutôt que d'externaliser un nouveau pan des missions Enfance, il serait préférable de réinternaliser pour garantir une saine articulation à tout niveau, y compris sur les missions prévention collègue, tout en garantissant les droits du personnel.

**POUR NOS MISSIONS
DE SERVICE PUBLIC
Vendredi 13 octobre
Grève et mobilisation unitaire
cf. p 14 et [site CGT](#).**

De plus la démarche institutionnelle menée nous interroge fortement, elle saucissonne les réflexions sur la mission Enfance en procédant par touche comme si le sort du centre Maternel, de la prévention, de la protection, des psychologues, du SDAFY n'avaient pas à être réfléchis ensemble et en associant réellement les professionnels à ses réflexions. La méthode porte en elle les germes de l'échec.

Au final, ce projet de transfert des professionnels ASE auprès d'une personne morale de droit privé serait une nouvelle étape dans le morcellement de notre service public départemental.

- Ce projet, présenté au Comité Social Territorial (CST) du 5 octobre, a fait l'objet **d'un vote CONTRE unanime des organisations syndicales**. L'ensemble des syndicats a dénoncé la méthode sans vision globale du projet Enfance et sans concertation préalable.
- **Prochaines étapes** : Un temps de concertation est prévu entre représentant du personnel et de l'administration le 19 octobre et le projet sera présenté une deuxième fois au CST du 7 novembre.

⇒ **La CGT est mobilisée pour défendre les droits des professionnels enfance et leurs missions.**

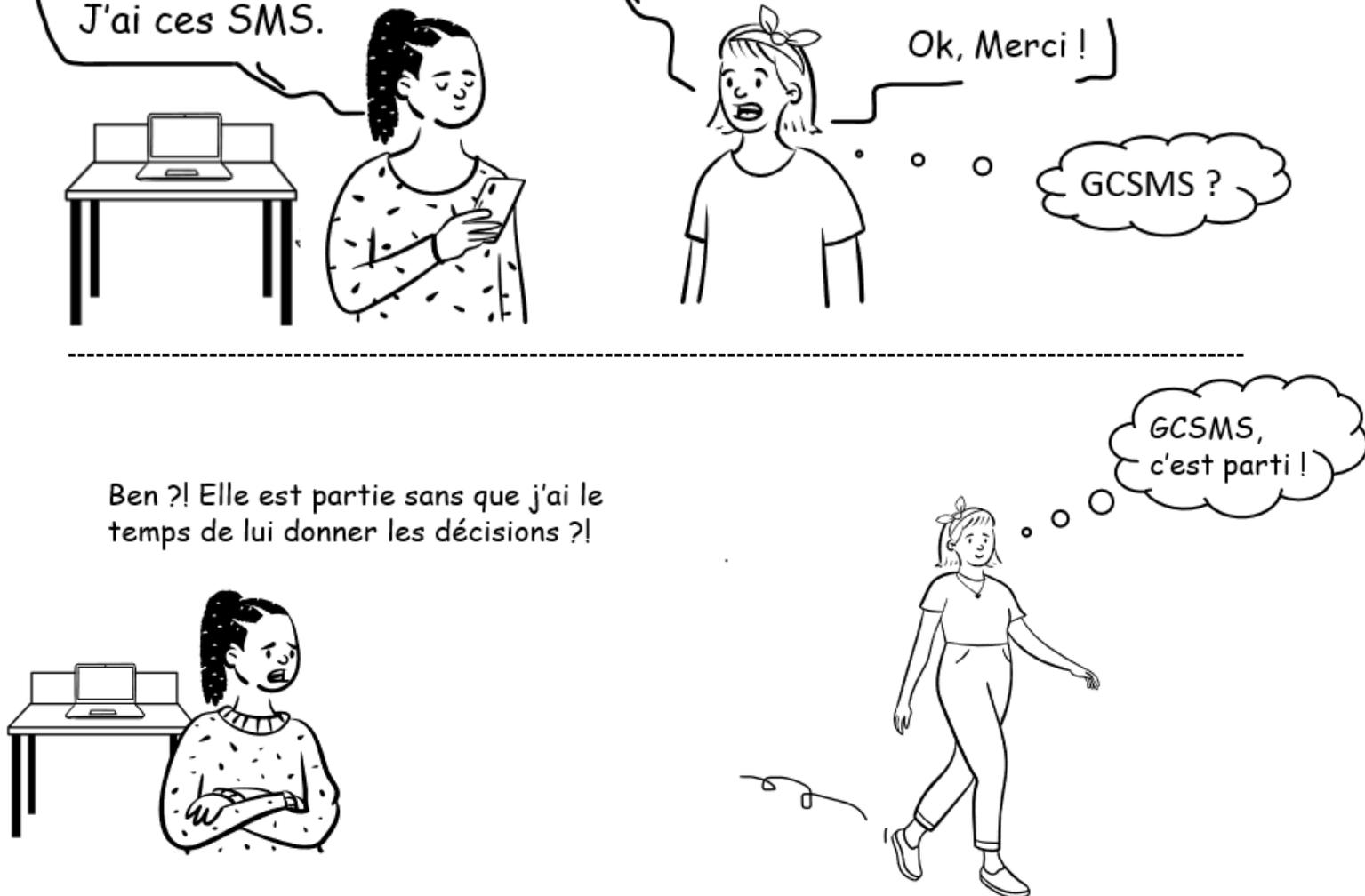
Comment un tel projet a-t-il pu voir le jour ???...

Je cherche les directives sur l'évolution des missions prévention. Je suis chargée de leur mise en œuvre, Il paraît que le DGS te les a envoyées ?

Effectivement il vient de m'envoyer ses consignes. J'ai ces SMS.

Ok, Merci !

GCSMS ?



Ben ?! Elle est partie sans que j'ai le temps de lui donner les décisions ?!

GCSMS, c'est parti !

Nous ne voyons pas d'autres explications...

ASSISTANTS FAMILIAUX : Un CD hors la loi...

Grâce aux mobilisations où la CGT a pris part la loi Taquet prévoit le maintien de l'accueil des jeunes jusqu'à leur 21 ans dans leur intérêt... mais au CD 78 on continue de faire des sorties sèches à 18 ans...

Cette loi oblige par ailleurs à rémunérer les assistantes familiales à 80 % lorsqu'elles ont des places vacantes indépendamment de leur fait. Cela est une mesure essentielle pour les sortir de la précarité et de l'insécurité financière.... Mais au CD 78 ce n'est toujours pas respecté...

Pire, des pressions sont exercées via des lettres préremplies de renoncement partiel à leur agrément.

- La CGT demande que cesse ces pressions et que la loi soit respectée avec le paiement rétroactif des sommes dues. Il est urgent de reconnaître dignement ces métiers exercés 24H/24H, 375 J/an.

SANTÉ : *PMI c'est compromis... En combien de mots ?*

Il fut un temps que les moins de 8 ans (d'ancienneté) ne peuvent pas connaître...

Il fut un temps où le réseau de centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI) des Yvelines était constitué d'environ 70 centres de proximité. Il est à présent d'une vingtaine (hors Bus).

C'est en juin 2015 que l'Assemblée Départementale a voté cette réduction drastique du nombre de centres de PMI en un temps extrêmement court. Il s'en est suivi de nombreuses mobilisations locales et départementales pour préserver ces services pour lesquels la notion de proximité est essentielle pour des femmes enceintes, pour de jeunes parents avec enfants en bas âge.

Avec la CGT, nombre de professionnelles des centres de PMI se sont mobilisées ainsi que des parents et habitants.

Cela a permis de faire entendre localement l'importance du maillage en territoire, d'obtenir la préservation de quelques Centres qui étaient voués à la fermeture en zone urbaine et le développement des bus PMI sur la zone rurale.

L'un des centres sauvegardés en zone urbaine est situé sur Achères. Cette commune de plus de 20 000 habitants avait 2 PMI, le département avait décidé de les supprimer tous les deux, par la mobilisation il a été retenu la nécessité d'en préserver un.



Nous apprenons qu'à présent ce centre sur Achères serait en projet de fermeture pour cette fin d'année.

Nous ne pouvons pas accepter une telle fermeture, alors même que le besoin en territoire est reconnu et que la population est en augmentation.

Nous soulignons que ce projet de fermeture s'inscrit dans un contexte où les professionnels de ces centres sont insuffisamment reconnus.

Les questions d'attractivité et de fidélisation se posent crûment en particulier pour les médecins.

Nous connaissons les difficultés de recrutement sur ce profil, il conviendrait d'en prendre soin.

Nous avons pu échanger à plusieurs reprises avec l'administration sur l'importance de revaloriser et mieux reconnaître les professionnels en exercice dans ces centres avec la prise en compte de l'évolution des missions.

Outre l'impact fort pour les agents concernés, la fermeture de tout centre de PMI serait dommageable pour la population et un très mauvais signe envoyé à l'ensemble des professionnels de PMI.

- **Nous demandons que notre collectivité, en lien avec la Mairie, recherche toutes solutions possibles pour préserver ce réseau local essentiel avec le maintien d'une implantation sur la commune.**
- **Nous demandons la reconnaissance de l'ensemble des professionnels en centre de PMI**, infirmières, puéricultrices, médecins, sage-femme, un cadre clair d'intervention pour l'ensemble des auxiliaires de puériculture et réitérons notre demande forte pour que l'évolution des missions des AA PMI en secrétaires médico-sociales soit enfin reconnue pleinement.



INSERTION : *France Travail en chantier...*

« France Travail » est un projet gouvernemental expérimenté dans 18 départements dont le nôtre (sur le territoire de St Quentin – *heureux élus...*). Une étape majeure arrive à grand pas puisque la date de vote définitif de ce projet de loi est le 10 octobre avec une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2024.

Que contient ce projet de loi ?

Le texte prévoit la **création au 1er janvier 2024 d'un nouvel opérateur dénommé "France Travail" en remplacement de Pôle Emploi.**

Ce texte prévoit également la construction d'un "**réseau France Travail**", qui aura pour principales missions : l'accueil, l'orientation, l'accompagnement, la formation, le placement des demandeurs d'emploi ou des personnes en difficultés sociales ou d'insertion. Ce réseau doit réunir l'opérateur France Travail, l'État, les collectivités locales, les missions locales et Cap emploi.

Les départements sont en première ligne sur le volet insertion des Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (BRSA).

Cela concerne de nombreux professionnels de l'insertion de notre collectivité et la population.

Ce projet va modifier le rôle de chacun sur fond de mesures coercitives :

- **Inscriptions systématiques** à France Travail (ex-pôle emploi), **Croisements de fichiers** à la clé...
- **Radiation de la liste des demandeurs d'emploi** en cas de non-respect du contrat d'engagement,
- **Suspension temporaire des droits**, ce projet de loi va créer une nouvelle sanction possible pour les BRSA, la "*suspension remobilisation*". Elle consiste à suspendre le droit à une indemnité/allocation temporairement en cas d'absence à deux RdV ou de non-tenu des engagements.
- **Suppression partielle ou totale de l'allocation**, dans les cas de réitération du non-respect des termes du contrat, refus de se soumettre aux contrôles... - mesures déjà existantes -.
- **Mise en activité obligatoire pour les BRSA**, via des "*parcours d'accompagnement intensifs*", correspondant à 15 H minimum par semaine d'activité (immersion en entreprise, remise à niveau, formation, contrat aidé...). Les professionnels de l'insertion savent bien l'inopérance d'une telle mesure. Pour ce qui est du Conseil Départemental, il nous est annoncé que ce volet ne serait pas appliqué. Nous nous en réjouissons...

Quelle mise en œuvre concrète ? Quel impact pour les professionnels ?

A ce jour cela reste incertain. Les premiers échanges menés avec le DGS à ce sujet (en juin 2023) ne permettaient pas d'y voir clair. Il est vrai que le projet de loi venait juste d'être présenté en Conseil des Ministres et que le bilan de l'expérimentation à St Quentin n'était pas encore effectué....

Aussi, comme les professionnels concernés, nous sommes en attente de précisions sur les nombreux aspects techniques de mise en œuvre de ce projet qui suscitent plusieurs interrogations :

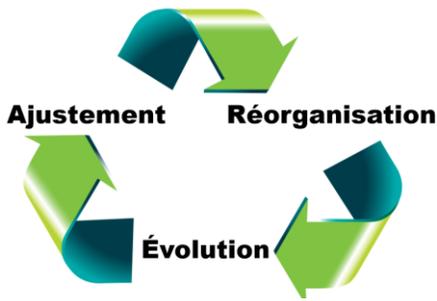
Quel impact pour les professionnels, leurs droits, l'organisation du travail, l'implantation, l'encadrement fonctionnel, l'évolution des missions, des outils... ?

Quelle position CGT sur « France Travail » ?

- **Nationalement**, nous dénonçons le projet de loi et son approche sur fond de méthodes coercitives.
La CGT revendique, au contraire de ce projet, la mise en place d'un Nouveau Statut du Travailleur Salarié (NSTS) et d'une Sécurité Sociale Professionnelle (SSP) visant à sécuriser les personnes tout au long de leur vie professionnelle (y compris les périodes sans emploi).
- **Dans notre collectivité**, nous attendons les réponses aux questions posées et sommes vigilants auprès des agents pour agir avec eux sur les impacts à venir.



ENVIRONNEMENT : *Avançons ensemble...*



La mission « environnement » connaît une énième réorganisation qui est progressivement mise en œuvre suite au Comité Social Territorial du 5 octobre.

Dans le contexte que nous connaissons - réchauffement climatique, pollution, épuisement des ressources, recul de la biodiversité -, cela peut être l'occasion de renforcer des missions essentielles pour la transition écologique.

Compte tenu de la succession de réorganisation que cette mission a connue, c'est également l'occasion de stabiliser durablement une organisation.

Synthétiquement, la Direction de l'Environnement et du Développement éclate en 3 directions :

- Direction Développement Immobilier (DDI) constituée de 8 postes.
- Direction de l'Attractivité Économique (DAE) constituée de 9 postes.
- Direction de l'Environnement (DE) constituée de 58 postes.

Si certains aspects sont positifs, nous émettons des réserves sur quelques autres... Qu'en est-il ?

Les notions de développement économique et de transition écologique s'inscrivent dans des temps longs, et rejoignent des thématiques communes. Pour la CGT, il y avait de fait une logique à ce que cela soit réfléchi et mis en œuvre dans une même direction. Une direction commune nous paraissait plus adaptée.

Le risque d'éloignement des enjeux environnementaux nous paraît vif pour la future direction développement immobilier, d'autant plus que la présentation faite dans le dossier met l'accent sur la volonté de « *soutenir la compétitivité du tissu industriel yvelinois* » via « *un plan d'affaire revu à la hausse* » avec une augmentation de capital de + 20 millions €.

Cette terminologie nous apparaît refléter une démarche éloignée des enjeux environnementaux.

Pour la CGT, un plan de réindustrialisation au local est nécessaire pour répondre à la fois au développement des circuits courts et aux enjeux sociaux.

Ce plan doit se faire dans le souci permanent d'un juste équilibre entre industrialisation, politique agricole et limitation de l'artificialisation des sols. Le soutien à la réindustrialisation doit également se faire au regard d'attendus environnementaux et sociaux forts. Cela implique des engagements et des contraintes dans un cadre posant ces enjeux comme fondement de tout projet.

La nouvelle organisation prévue implique pour sa réussite une forte articulation entre directions (DDI, DAE, DE, DPI, ...). Or, nous avons certaines réserves sur cet aspect en scindant les directions. Cela va également être complexifié du fait de l'absence de création de poste d'assistante de direction à la Direction environnement.

Face à la nécessaire transition écologique à mettre en œuvre et au changement climatique qui impacte et impactera l'ensemble du personnel et des Yvelinois, nous considérons que c'était le moment de se doter de plus de moyens dans cette future direction environnement.

Ceci étant des aspects positifs émergent également...

Lors des échanges que nous avons eu en instance - Comité Social Territorial du 5 octobre - la volonté de bonne articulation et d'approche globale est clairement affichée...

Quatre créations de postes nécessaires sont actées :

- Directeur de projets énergies renouvelables (DAE),
- Poste de chef de projets politique agricole est doublé (DE),
- Poste de fleuriste est doublé (DE)
- Technicien tranquillité environnement (DE) (Précision au CST, mission de lien avec les brigades vertes en ENS)

➤ **La CGT est durablement investie sur ces enjeux environnementaux et veillera à la mise en œuvre des engagements.**





Vos droits...

Peut-on m'obliger à utiliser mes outils personnels, portable, ordinateur ?

Certains chefs de services demandent à des professionnels leur numéros de téléphone personnel et s'ils ont un ordinateur personnel pour travailler en anticipation de situation exceptionnelle (cyberattaque...).
Quel est le cadre juridique ?

L'art 6 du décret n° 2016-151 du 11 février 2016 régissant le télétravail dans la fonction publique précise :
« *Les agents exerçant leurs fonctions en télétravail bénéficient des mêmes droits et obligations que les agents exerçant sur leur lieu d'affectation. L'employeur prend en charge les coûts découlant directement de l'exercice des fonctions en télétravail, notamment le coût des matériels, logiciels, abonnements, communications et outils ainsi que de la maintenance de ceux-ci* ».

L' accord cadre national télétravail du 13.07.2021 prévoit : « *L'employeur doit fournir à l'agent en télétravail l'accès aux outils numériques nécessaires pour pouvoir exercer son activité, communiquer avec son supérieur hiérarchique, son collectif de travail et, éventuellement, les usagers* ».

La charte du télétravail en vigueur au CD 78 dispose que « *Pour assurer un bon fonctionnement au sein du service de rattachement du collaborateur, celui-ci s'engage à être joignable via les outils technologiques mis à sa disposition pendant la durée de son temps de travail* ».

- **Il ressort de ces textes que l'agent n'est pas tenu d'utiliser ses outils personnels** (téléphone, ordinateur), le risque de cyberattaque ne lève pas ce cadre réglementaire. D'ailleurs, si l'agent fait le choix de les utiliser, selon l'art.6 du décret précité l'employeur devrait verser un dédommagement...

POUR NOS DROITS
Vendredi 13 octobre
Grève et mobilisation unitaire
cf. p 14 et [site CGT](#).

Congés payés et maladie : *Victoire de la CGT !*



En droit européen, depuis vingt ans, un arrêt maladie d'origine non professionnelle est considéré comme une période de travail effectif et permet donc l'acquisition de jours de congés payés. Or, le droit français persistait à l'assimiler à un temps de repos, le salarié concerné perdant tout droit aux congés payés.

Cette situation, dénoncée de longue date par les syndicats, connaît un tournant d'ampleur car grâce à des procédures engagées par la CGT. La jurisprudence française évolue enfin ! Le 17 juillet 2023, la Cour Administrative d'Appel de Versailles donne raison à la CGT. Cette jurisprudence est confortée par plusieurs arrêts de la Cour de Cassation le 13 septembre 2023.

La Cour de cassation est très claire : l'acquisition des congés par un salarié malade vaut pour l'intégralité des périodes de congés (Attention, les jours de RTT ne sont pas concernés).

Cette décision est motivée par le fait que sinon cela aurait été à l'origine d'une discrimination liée à l'état de santé entre les salariés malades et les autres.

- **Il est donc aujourd'hui possible, pour tous les salariés comme pour tous les agents de la fonction publique, d'exiger que les périodes d'arrêt maladie donnent droit à des jours de congé. Nous interpellons la collectivité pour l'application de cette jurisprudence.**



Enjeux sociaux nationaux...

Retraites : *Un mépris sans limite...*

GRANDES RÉCEPTIONS, RENCONTRES DISCRÈTES, LÉGION D'HONNEUR... QUAND MACRON PRÉPARE LE TERRAIN DES RETRAITES POUR BLACKROCK

DÉSOLÉ, MONSIEUR. ON VA AVOIR UN PEU DE RETARD AVEC LES GRÈVES...

MAIS ENCORE DEUX-TROIS COUPS DE MATRAQUE ET TOUT SERA PRÊT POUR VOUS DANS QUELQUES MOIS.



Sur la « réforme » des retraites l'indécence gouvernementale n'aura pas de limite...

Après avoir caché un certain nombre de données, tronqué des chiffres, utilisé tous les artifices antidémocratiques possibles pour passer en force, refusé jusqu'au bout de recevoir les organisations syndicales unies dans un même combat, arrosé des cabinets d'étude sans limite...

Nous apprenons, le 2 octobre 2023, qu'un conseiller « chargé des retraites » au ministère quitte son poste pour rejoindre l'assureur Axa, le leader sur le marché de l'épargne retraite par capitalisation (source : « Acteurs publics »).

POUR NOS RETRAITES

Vendredi 13 octobre
Grève et mobilisation unitaire
cf. p 14 et [site CGT](#).

➤ Pour la CGT et l'ensemble des organisations syndicales la retraite à 64 ans, c'est toujours NON !

Pouvoir d'achat / Pouvoir de vie : *Les miettes ne suffisent plus...*

Dans un contexte inflationniste où les revenus des ménages ne suivent pas, le pouvoir d'achat/pouvoir de vie est de plus en plus dégradé.

Le 4 octobre, le délégué général des Restos du Cœur a déclaré devant la commission des finances de l'Assemblée nationale :

«À partir de novembre, nous allons refuser du monde pour la première fois de l'histoire des Restos du Cœur».

Précisant, «les Restos du cœur ne sont pas dimensionnés aujourd'hui pour distribuer 170 millions de repas, et pour accueillir 1,3 million de personnes, 200.000 personnes de plus en un an qui sont allés taper à la porte des Restos.»

Face à ces difficultés financières, Bernard Arnault, PDG du groupe LVMH, va verser une aide de 10 millions d'euros à l'association. D'une part ce geste est insuffisant face aux besoins, d'autre part, ces dix millions correspondent à 0,004 % de sa fortune personnelle. Il va donner ce qu'il a gagné en seulement... 1h30 !

Cela relativise énormément la portée du geste. Une visite sur le site <http://donnecommebernard.fr/> le montre. Notre avenir ne peut pas dépendre des miettes concédées par des milliardaires. Alors que plus de 14 % de la population française vit désormais sous le seuil de pauvreté, le partage des richesses et la place de l'Etat doivent être repensés, par des politiques publiques plus efficaces pour lutter contre la pauvreté.

➤ Nous ne voulons pas l'aumône mais des droits, une protection sociale pour tous et des moyens pour les missions de Solidarité.

POUR LE POUVOIR D'ACHAT/ POUVOIR de VIE

Vendredi 13 octobre
Grève et mobilisation unitaire
cf. p 14 et [site CGT](#).



Enjeux environnementaux...

La « Transition écologique » sauce Macron : *On est loin du compte...*

Le 25 septembre, Emmanuel Macron a « révélé » quelques axes du projet de planification écologique. Le budget dédié à la transition écologique est relevé de 7 milliards d'euros, passant à un total de 40 milliards par an comparé aux 200 milliards d'aides publiques distribuées chaque année aux entreprises sans conditionnalité et sans contrôle. Peut-on alors parler d'une réelle prise en compte des enjeux ?

Pour réduire de 45% les émissions des 50 sites industriels français les plus polluants, ceux-ci devraient bénéficier d'importantes aides de l'État certes mais encore et toujours sans contreparties.

Pour les transports, 700 millions d'euros seront répartis par l'État entre 13 projets de RER métropolitains. C'est très insuffisant comparé au Grand Paris Express, par exemple, qui est estimé à 35 milliards d'euros. Cela donne une idée de la marche à franchir pour le réel besoin de financement.

Pas un mot sur l'entreprise Valdunes, le dernier fabricant français de roues ferroviaires dont l'avenir est menacé suite au désengagement de son actionnaire. L'occasion était pourtant toute trouvée de lier l'urgence environnementale à l'urgence sociale.

Une sortie du charbon est annoncée pour 2027 avec la reconversion en biomasse des centrales thermiques de Cordemais et de Saint-Avold. Pourquoi attendre si longtemps ? La CGT rappelle que les projets alternatifs sont prêts, notamment pour Cordemais avec le projet Ecomcombust qui prévoit la construction d'une usine de fabrication de bois de pellets.

Au final, les annonces du président Macron sont encore un énième arrosage d'argent public sans aucune conditionnalité, au nom de la « sacro-sainte » compétitivité !

À l'inverse, la CGT formule des propositions fortes et structurelles en réindustrialisant le pays par la relocalisation massive de la production en partant des besoins de la population et en se dotant de politiques publiques offensives à travers l'énergie, l'eau, les transports et les services publics.

- La CGT réaffirme la nécessité urgente de se doter de contrôle et de conditionnalité des aides publiques. Elle restera très vigilante sur la mise en place de ce plan et ses suites, tant sur l'attribution des fonds publics que sur les impacts concrets sur la vie des travailleuses et des travailleurs.
- La CGT continuera de porter, dans le débat public et dans toute la société, ses propositions de transformation environnementales et sociales à la hauteur des enjeux.

**POUR LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

Vendredi 13 octobre
Grève et mobilisation
unitaire
cf. p 14 et [site CGT](#).





L'agenda social...

Agenda social : octobre – novembre 2023

Liste non-exhaustives :

- 2 octobre : Formation syndicale « accueil », cette journée s'adresse aux agents récemment syndiqués où souhaitant s'informer sur le fonctionnement de la CGT, ses valeurs, sa démarche, son rôle...
- 3 octobre : Réunion exceptionnelle Santé Sécurité et Condition de Travail sur la situation de Chanteloup les Vignes suite à une interpellation CGT.
- 5 octobre : **Comité Social Territorial (CST)**
- 10 octobre : Rencontre de syndiqués CGT territoriaux des Yvelines, mutualisation des infos et des combats.
- 13 octobre : Grève et manifestation nationale cf. p. 14.
- 16 octobre : Réunion des syndiqué.e.s CGT du CD 78 et ses Établissements
- 19 octobre : **Réunion de concertations-négociations**, 2 points prévus :
- La politique salariale et l'attractivité de la collectivité,
- L'évolutions des missions enfance.
- 7 novembre : **Comité Social Territorial (CST)**
(ordre du jour connu et en ligne fin octobre)
- 15 novembre : Mobilisation, action en soutien aux salariés de Renault Flins.
- 28 novembre : **Formation Spécialisée Santé Sécurité et Condition de Travail (F3SCT)** (ordre du jour connu et en ligne mi-novembre)



A noter : Tous les temps de rencontre avec l'institution sont préparés collectivement en groupe de travail interne CGT, en fonction des sujets, des échanges intersyndicaux ont également lieu...

Cet agenda n'intègre pas les nombreux temps d'échanges prévus et organisés dans les services, notamment dans le cadre du droit à l'heure d'information syndicale (cf. ci-dessous) ou à l'occasion de tractage, affichage...

⇒ Vos représentants CGT sont à votre disposition pour échanger autour de vos préoccupations : cgt@yvelines.fr ou 06.71.78.55.10.

La CGT à votre rencontre et avec vous...

L'action syndicale n'a de sens qu'en allant à la rencontre des agents, des salariés.

Chaque agent a droit, sur son temps de travail, à 1 Heure d'information syndicale par mois.

La CGT organise très régulièrement des temps d'échanges collectifs avec le personnel, sur le temps de travail.

Ces rencontres nous permettent d'échanger librement autour

de vos préoccupations spécifiques, de service, de mission, vos conditions de travail, l'actualité sociale... Ces rencontres se font en Teams ou en présentiel.



→ **Vous souhaitez utiliser ce droit collectivement ? Contactez-nous, pour que nous l'organisions !**



On s'organise, on se mobilise...

13 octobre grève et manifestation unitaire

6 raisons de se mobiliser dans l'unité le 13 octobre !

Pour nos salaires

Alimentation, loyer, énergie, transports : tout augmente sauf les salaires. Pendant ce temps, les grandes entreprises continuent de multiplier leurs profits sans rien lâcher en contrepartie. Grâce à nos mobilisations, c'est l'augmentation générale des salaires qui est aujourd'hui le mot d'ordre commun : du salaire net pour vivre au jour le jour et du salaire brut (maladie, maternité, chômage, retraite...) pour nos protéger tout au long de nos vies. *La CGT est mobilisée pour l'indexation des salaires sur les prix pour que les fiches de paye ne soient plus amputées par l'inflation et l'ouverture de négociations dans l'ensemble des entreprises, des branches et dans la fonction publique.*

Pour l'égalité

Malgré l'affichage « grande cause nationale », les femmes sont toujours payées un quart de moins que les hommes, en moyenne. *La CGT est mobilisée pour l'égalité salariale et professionnelle : revalorisation des métiers à prédominance féminine ; refonte et transparence pour l'Index ; pénalisation des employeurs qui discriminent.*

Pour nos retraites

La réforme des retraites qui s'applique depuis le 1^{er} septembre est toujours aussi injuste, brutale, injustifiée et impopulaire. Le combat se poursuit en mettant la pression dans les négociations en cours (retraites complémentaires) et celles qui doivent s'ouvrir dans les branches au sujet des départs anticipés. *La CGT est mobilisée pour la retraite à 60 ans et avant en cas de pénibilité, ainsi que la prise en compte des années d'études dans le calcul de la retraite.*

Pour l'environnement

Les conséquences du dérèglement climatiques sont dramatiques. Il est urgent d'agir pour une transition écologique socialement juste et une réelle planification, construite avec les travailleuses et travailleurs, afin d'anticiper les besoins en formation et qualification ainsi que la création ou recréation de filières entières. *La CGT est mobilisée pour conditionner les aides publiques à des critères sociaux et environnementaux élaborés avec les salariés et leurs représentants.*

Pour nos services publics

Hôpitaux, petite enfance, aide à l'autonomie, travail social, écoles, enseignement supérieur, recherche... nos services publics sont à l'agonie. *La CGT est mobilisée pour des investissements massifs dans les services publics de proximité et de qualité qui privilégient l'accueil physique des usagers.*

Pour nos droits

De nombreuses luttes font irruption dans le paysage médiatique. Elles ne sont que la pointe de l'iceberg. Partout où les salariés s'organisent dans un syndicat, le rapport de force se renverse et des avancées concrètes deviennent possibles. Se mobiliser le 13 octobre, c'est aussi donner du poids au syndicat face aux enjeux locaux. *La CGT est mobilisée pour rassembler les salariés, écouter et porter les revendications, les représenter dans les instances et dans les mobilisations et gagner des avancées réelles et durables dans l'intérêt du monde du travail.*

Manifestation régionale à Paris
Vendredi 13 octobre 2023
à partir de 14 H Place d'Italie.

Plus d'infos [sur notre site](#) :
Préavis de grève, tracts,
départs collectifs ...

Réunion des syndiqué.e.s CGT

Réunion des syndiqués CGT le 16 octobre 2023 sur la journée

Chaque syndiqué a le droit, sur son temps de travail, de participer à cette Assemblée Générale.

Cette journée d'échange nous permet de nous retrouver et de dresser un tour d'horizon de l'actualité sociale, syndicale et des services.

C'est un temps de prise de décisions collectives et démocratiques sur les orientations de notre syndicat : La CGT a sa Feuille de Chou, mais aussi sa Feuille de Route ...

→ Une invitation est transmise à chaque syndiqué. Vous souhaitez nous rejoindre à cette occasion ? Contactez-nous rapidement pour recevoir l'invitation et la marche à suivre.



Se syndiquer CGT... C'est efficace !



La CGT agit sur **des principes démocratiques** garantissant que l'opinion de chacun soit respectée et prise en compte.

Adhérer à la CGT c'est **rejoindre une force organisée et lui donner plus de poids.**

Être syndiqué, c'est **avoir des droits :**

- Se former,
- S'informer,
- S'exprimer,
- Débattre,
- Être pris en compte,
- Participer aux décisions,
- Rompre l'isolement,
- Agir...

La CGT est un syndicat Solidaire, Démocratique, Constructif et Offensif !

Face aux nombreux enjeux soulevés, ne restons pas isolés.

Ensemble, nous pourrons nous faire entendre pour obtenir des avancées sociales pour tous !

Ensemble, nous sommes plus forts, Rejoignez-nous !



Bulletin de contact et de syndicalisation :

Je souhaite : me syndiquer prendre contact participer à une formation « accueil »

Nom – Prénom :

Adresse personnelle :

Service :

Téléphone : Email :

Bulletin à retourner à : Syndicat CGT Hôtel du Département 2, place André Mignot
78000 Versailles. Mail : cgt@yvelines.fr, Tel 06.71.78.55.10.

En grève, en manifestation intersyndicale
6 RAISONS DE SE MOBILISER
LE 13 OCTOBRE 2023

Pour l'**environnement**

Pour nos **retraites**

Pour l'**égalité**

Pour nos **droits**

Pour nos **salaires**

Pour nos **services publics**

